

## CONSEIL GENERAL

**Séance du jeudi 11 décembre 2025, à 19h30**

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

### PROCES-VERBAL



Présidence	M. Olivier MARILLER, président
Vice-présidence	M. Jean-Baptiste MOREL, vice-président
Présents-es Mmes/MM.	Pour le conseil général, <b>47</b> membres, dont ceux nommés ci-dessus Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK - Daniel CATTIN - Katharina CATTIN - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Olivier ELTSCHINGER - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GIRARD - Rémi GIRARD - Daniel GODEL - Rachel HUFSCHEMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Stéphanie OBERSON - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOS - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Floriane VALLELIAN - Ernesto WAEBER - Dominique ZÜRCHER
Excusés-es Mme/MM.	Pour le conseil général Maria COELLO VERA BENETTI - Karine COPPARONI - Roxane ECOFFEY
Présents-es Mmes/MM.	Pour le conseil communal, 9 membres Jean-Claude CORNU, syndic - Thierry SCHMID, vice-syndic - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER- ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD
Présents	Pour l'administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal M. Christophe BURRI, administrateur des finances
Rédaction	M. Yves BARD, secrétaire communal
Secrétariat	Mme Cindy MOËNNAT, collaboratrice administrative

## INTRODUCTION DE M. OLIVIER MARILLER, PRÉSIDENT

« Monsieur le Vice-Président du conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Monsieur le Secrétaire communal,  
Monsieur l'Administrateur des finances,  
Mesdames et Messieurs les représentants-es de la Presse,  
Mesdames, Messieurs, Cher public,

*Je vous souhaite la bienvenue à cette dernière séance du conseil général pour l'année 2025, consacrée principalement au budget, mais également à la validation de divers statuts.*

*Avant de rentrer dans le vif du sujet, la semaine passée, notre canton et même notre Commune avons honoré le nouveau président du Conseil National en la personne de M. Pierre-André Page. Aujourd'hui, c'est une Page de notre commune qui va se tourner, comme vous avez pu tous le lire dans la partie des divers du procès-verbal de la séance du bureau du 28 octobre dernier. Après plus de 16 années, ce soir est le dernier conseil général pour notre secrétaire général. J'aimerais te remercier et te saluer Yves, par ces quelques mots.*

*Il y a quelques minutes, tu viens de t'installer ce soir pour la dernière fois à cette table, toi qui auras vécu plus de séances que n'importe quelle personne présente dans cette salle. Tu auras vu passer nombreux présidents et présidentes qui occupent encore leur mandat à ce jour, soit à l'exécutif, soit au législatif : M. Marc Menoud en 2012, Mme Roxane Ecoffey en 2015, M. Vincent Brodard en 2016, M. Manuel Hurni en 2018, Mme Stéphanie Pittet en 2019, M. François Helfer en 2020, Mme Nicole Bardet en 2021, M. Patrice Beaud en 2022, M. Thierry Jordan en 2023 et M. Christophe Girard en 2024.*

*En relisant les procès-verbaux des séances de février depuis l'année 2014, je peux sans autre parler au nom de tous ceux qui t'ont côtoyé en ces termes. Au nom de l'ensemble des membres du conseil général, nous te remercions pour ton engagement et ton professionnalisme durant toutes ces années. »*

## EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- Mme Maria COELLO VERA BENETTI.
- Mme Karine COPPARONI.
- Mme Roxane ECOFFEY.

## PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **47** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

**M. le Président** prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

**M. le Président** prie les intervenants-es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité en début d'intervention.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés-es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

### VOTE/DECISION

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRÉSENTÉ.**

## 1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

**VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ - SOIT PAR 47 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 9 OCTOBRE 2025.**

**M. le Président** remercie M. BARD, secrétaire communal, et l'équipe du secrétariat, pour l'excellente tenue de ce document.

## **2. ECOLE EN BOULEY (EEB) – ECOLE EN VILLE (EEV) – ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) : RAPPORT ET DÉCOMPTES FINAUX**

- *cf. annexe 1 : présentation PowerPoint de M. le Syndic*

**M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic**, pour la présentation de cet objet.

- **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

*« Quand est-ce que la peinture des couloirs sera effectuée ? Est-ce que ce sera pendant l'année scolaire ? »*

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

*« Ces travaux doivent débuter tout soudain. Avec la fermeture des fêtes de fin d'année, ce sera certainement lors de la reprise. »*

- **Intervention de M. Laurent SCHMUTZ, conseiller général, pour le PLR**

*« Il est des chiffres qui donnent le vertige, et d'autres qui donnent le sourire. CHF 49'200'000.00 sur un budget de CHF 50 millions ! Atteindre l'aboutissement d'un projet d'une telle ampleur, avec une précision quasi chirurgicale, relève tout simplement de l'exploit. On peut parler ici, sans exagération aucune, d'un chef-d'œuvre de navigation budgétaire.*

*Nous sommes désormais bien loin de l'ombre de l'analogie magellanesque de départ (il n'y a que deux ans). Le célèbre explorateur, lui, n'a pas survécu à son tour du monde. Ici, pas de casse, pas de victime, pas de regret, uniquement une joie immense, une fierté partagée et une profonde satisfaction d'avoir mené ce chantier historique à bon port. En prime : un large sourire.*

*Quant à l'équipage, l'amiral, le quartier-maître, le capitaine et j'en passe, leur boussole a visiblement été mieux réglée que celle de bien des navigations politiques. Nos félicitations à toutes et tous ; vous avez gardé le cap avec maîtrise, constance et détermination.*

*C'est l'apothéose pour le capitaine Pierre Décrind, fils d'inspecteur scolaire, qui boucle sa carrière en livrant... une école. Un symbole magnifique, presque un clin d'œil du destin.*

*À noter : bien que moins spectaculaires mais tout aussi nécessaires, les travaux de l'école en Ville et de l'accueil extrascolaire sont eux aussi pilotés avec une maîtrise exemplaire, dignes de cette même équipe.*

*Mais comme tout navigateur le sait, après l'aboutissement d'une traversée, il reste encore à planifier les suivantes. Et déjà, nous percevons la ligne de conduite des années à venir : prudence, mesure, dosage à la sucrée. Les dépenses seront réduites à l'essentiel, administrées en homéopathie financière. Une discipline nécessaire pour éviter de frôler encore plus dangereusement les récifs de la fameuse barrière des impôts.*

*Qu'importe : aujourd'hui, célébrons ce résultat exceptionnel, fruit d'un travail rigoureux et d'une vision assumée. La Commune peut être fière ; ses habitantes et habitants aussi.*

*À toutes celles et tous ceux qui ont tenu la barre, hissé les voiles ou simplement accompagné la flotte : merci et bravo.*

*Comme il est de tradition : bon vent ! Que la suite reste aussi bien gouvernée. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une information ne faisant pas l'objet d'un vote de la part du conseil général et invite les membres du conseil général à applaudir tous les intervenants dans ces dossiers.

« Applaudissements »

### **3. DEMANDE D'APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DE LA GLÂNE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN)**

---

■ *cf. annexe 2 : présentation PowerPoint de M. François HELFER*

**M. le Président** informe le conseil général qu'il est appelé à adopter les modifications des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) telles que présentées, et rappelle que le conseil général n'a pas la compétence de modifier les statuts ; soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse. **M. le Président** passe la parole à **M. François HELFER** pour la présentation de cet objet.

Au moyen d'une présentation Powerpoint ([voir annexe 2](#)), **M. François HELFER**, directeur du dicastère des ENVIRONNEMENT/ÉNERGIE, commente cette modification des statuts de l'ABVGN.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

■ **Intervention de M. Vincent BRODARD, conseiller général, membre de la commission financière**

*« La Commission financière s'est penchée sur ces statuts, résultant de la fusion des 3 associations suivantes :*

- l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)*
- l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (l'ABVGN)*
- l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et des Communes de la Paroisse de Sâles (l'AIMPGPS)*

*Les obligations légales en la matière font que cette fusion est la meilleure solution.*

*La clé de répartition indiquée, issue de négociations, satisfait le Conseil communal et la Commission financière.*

*En effet, certaines entreprises romontoises disposent de leur propre système de dépollution, et ces éléments, à l'issue de négociations, sont pris en considération.*

*Les statuts prévoient également les montants soumis au référendum facultatif et au référendum obligatoire.*

*L'investissement pour la future STEP sera de toute façon soumis au référendum obligatoire, compte tenu des montants en jeu.*

*Aussi, la Commission financière vous recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter ces statuts. »*

## DISCUSSION DE PORTÉE GÉNÉRALE

### ■ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s

*« Les Vert·e·s soutiennent l'adoption de ces nouveaux statuts dans lesquels nous voyons une évolution positive qui donne un meilleur cadre pour la protection de nos eaux à l'avenir.*

*Seules des réalisations concrètes améliorent vraiment la qualité de nos eaux. A travers tout le pays et plus généralement sur tout le continent européen, garantir la qualité des eaux est un problème croissant qui nécessite des actions résolues, aussi en Glâne.*

*Les projets de nouvelle station d'épuration à Autigny et la transformation en station de pompage de la STEP prévue à Romont vont dans le bon sens.*

*Il ne faut toutefois pas oublier que la renaturation des cours d'eau est au moins aussi nécessaire et importante. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons aucune information d'éventuels progrès.*

*Nous espérons que la prochaine législature permettra enfin des progrès concrets. Pour leurs loisirs, nos concitoyens méritent mieux que le triste canal qu'est la Glâne aujourd'hui. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

## VOTE/DECISION

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DE LA GLÂNE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN).**

## 4. DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DES « SECOURS SUD FRIBOURGEOIS »

### ■ cf. annexe 3 : présentation PowerPoint de M. BUSSARD

**M. le Président** informe le conseil général qu'il est appelé à adopter les modifications des statuts des Secours Sud Fribourgeois telles que présentées, et rappelle que le conseil général n'a pas la compétence de modifier les statuts ; soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse. **M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD** pour la présentation de cet objet.

Au moyen d'une présentation Powerpoint (voir annexe 3), **M. Emmanuel BUSSARD**, directeur du dicastère des MOBILITÉ/SÉCURITÉ, commente cette modification des statuts des Secours Sud Fribourgeois.

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

### ■ Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, membre de la commission financière

*« Lors de ses séances des 18 et 25 novembre derniers, les membres de la Commission financière du Conseil général ont pris connaissance du message relatif à la demande d'approbation des modifications des statuts des « Secours Sud Fribourgeois ».*

*Nous avons également étudié le texte révisé, en portant une attention particulière à l'article 24 alinéas 2 et 3, qui traite de la perception de la taxe d'exemption, et à l'article 32 alinéa 2, relatif à la répartition des charges.*

*Nous jugeons les changements de statuts en adéquation avec le droit en vigueur, et cohérents sur le plan financier.*

*A l'unanimité, la Commission financière du Conseil général se prononce en faveur des changements de statuts proposés, et invite ses collègues du Conseil général à en faire de même. »*

## DISCUSSION DE PORTÉE GÉNÉRALE

### ■ Intervention de Mme Nicole BARDET, conseillère générale, pour le groupe Les Vert·e·s

*« Les Vert·e·s remercient la commune pour la présentation de ce message.*

*Nous approuvons les modifications proposées des statuts des Secours Sud Fribourgeois.*

*Nous saluons également l'effort porté au langage inclusif dans la rédaction, qui reflète une évolution nécessaire et bienvenue dans nos documents institutionnels. »*

### ■ Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale, à titre individuel

*« Taxe d'exemption art 24 al b*

*Les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) **et au bénéfice d'une indemnité forfaitaire de proche aidant ;***

*Mon intervention n'a pas pour but de demander une modification des statuts sur ce point, reflet d'une intention louable, mais d'interpeler nos représentants au RSG, plus particulièrement à la commission d'attribution des indemnités forfaitaires.*

*Pour une raison que je qualifie d'injuste, des proches aidants qui répondent, sur le fond, à tous les critères d'octroi de l'indemnité forfaitaire n'auront pas droit à cette exemption pour la simple et bonne raison qu'ils ont recours à un service de soins privés plutôt qu'à celui du RSG.*

*Qu'a-t-il de particulier ce service privé ? Sa stratégie consiste à faire alliance avec le proche aidant en le rémunérant, modestement certes, mais c'est sa stratégie.*

*Ce service à un autre avantage, celui de coûter très peu à la collectivité.*

*Et, pour des raisons qui m'échappent, les proches aidants qui font appel à ce service se retrouvent malgré eux deux fois « punis » par la collectivité : Ils sont exclus du droit à percevoir des indemnités forfaitaires (art. 4 al 4 du règlement d'octroi des indemnités forfaitaires modifié en ce sens en 2023).*

*Privé de ce droit, ils ne répondront pas au critère pour bénéficier de l'exonération de la taxe non-pompier. A l'heure où notre système de prise en charge des personnes atteintes dans leur santé aura besoin de s'appuyer de plus en plus sur les proches aidants, je demande à nos représentants au RSG que tout soit mis en œuvre pour corriger au plus vite cette iniquité. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

## **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LES MODIFICATIONS DES STATUTS DES SECOURS SUD FRIBOURGEOIS.**

## **5. BUDGET 2026**

### **5.1. PRESENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS**

- *cf. annexe 4 : présentation PowerPoint de M. SCHMID*

L'entrée en matière pour le budget est acquise de plein droit, conformément à l'article 82 alinéa 2 du règlement du Conseil général. **M. le Président** demande si une demande de renvoi est déposée.

- **Intervention de M. Patrice GEINOZ, conseiller général, à titre individuel**

*« Lors de la séance de préparation du parti socialiste, le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025, je leur demande où se trouve le dossier du budget de fonctionnement et des investissements. Pas de réponse.*

*Après 5 minutes, on trouve les budgets 2026 qu'on ne donne pas par mesure d'économie de papier.*

*Après 20 ans de conseils généraux, c'est la première fois qu'on ne reçoit pas les budgets sur papier. Je suis une personne qui aime bien poser des questions lors de la préparation du PS.*

*Lors du conseil général du jeudi 9 octobre 2025, vous auriez dû demander si on voulait le budget sous forme papier ou électronique. Cela aurait été beaucoup plus simple.*

*Mais il est vrai que pour l'avenir, il serait mieux de nous fournir les documents sous forme numérique. »*

**M. le Président** précise que, sauf erreur de sa part, il avait été annoncé que le document des comptes et budgets ne serait pas transmis au format papier mais uniquement de manière électronique.

**M. Thierry Schmid**, vice-syndic, précise que si un conseiller a besoin d'un exemplaire papier, il faut simplement le signaler à l'administration communale, qui fera le nécessaire.

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, **M. le Président** propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2026, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2026.

Pour le budget de fonctionnement, **M. le Président** suggère de procéder à l'examen par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans sa globalité.

**M. le Président** passe la parole à **M. Thierry SCHMID**, vice-syndic, directeur du dicastère des FINANCES pour la présentation du budget (*cf. annexe 4*).

« Après de nombreuses années d'incertitudes liées aux très importants investissements liés aux écoles primaires et à l'accueil extrascolaire, les budgets 2026 sont marqués par un retour à des montants d'investissements plus classiques. Le Conseil communal a décidé de ne pas couper à la hache dans les investissements malgré un résultat fortement déficitaire. En effet, si le budget qui vous est proposé ce soir est bien déficitaire pour un montant de plus d'1,3 million, cela est avant tout dû au montant des amortissements qui se monte à plus de 3,3 millions. Les liquidités de la commune sont donc bonnes et c'est bien le montant des entrées fiscales des personnes physiques et des personnes morales dans les années à venir qui détermineront l'évolution de notre future capacité d'investissement.

Le budget des investissements 2026 présente de nouvelles dépenses à voter pour un montant de CHF 2'261'500.00 et un total de dépenses planifiées de CHF 3'724'500.00 ainsi que des recettes de CHF 1'469'000.00 essentiellement liées aux subventions d'investissement pour l'école et la salle de sport du complexe scolaire En Bouley.

Pour le budget de fonctionnement, les charges d'exploitation 2026 se montent à CHF 39'746'223.25 (en hausse de près de 2,5 mios par rapport au budget 2025).

Par rapport au budget 2025, on peut remarquer les différences suivantes :

Les charges de personnel sont en augmentation de 2,8% suite à l'augmentation du nombre d'équivalent plein temps au sein du personnel communal (engagement d'une assistante RH à 50% et remplacement du poste d'agent de ville à 100% par 2 employés à 60%). L'engagement de ces personnes est nécessaire pour assurer les services communaux au vu de la croissance continue de notre population.

Enfin, les charges de transfert qui comprennent les charges des associations de communes et du canton augmentent une nouvelle fois fortement de 4,5% et se montent désormais à CHF 21'530'409,80, soit 54% du montant des charges de notre commune et une augmentation de près d'un million de francs impactant le budget de la commune.

Notons, sujet chaud du moment, que les charges supplémentaires prises en compte dans le cadre du plan d'assainissement des finances de l'Etat, le bien nommé PAFE, se montent à CHF 804'157,15 dont CHF 511'751,75 liés à la suppression du régime transitoire de la prise en charge par le canton de la part communale aux prestations complémentaires AVS/AI. Ce montant n'est pas directement lié au PAFE, d'où l'estimation d'environ 300K CHF comme coût du PAFE dans les budgets 2026. Notons également que deux postes de charges de transfert sont eux en diminution par rapport au budget 2025 pour un montant global de CHF 52'615.00.

Autre sujet de l'année, l'introduction du parking payant sur le domaine communal. Je suis certain que vous aurez tous scruté attentivement les chiffres de ce budget, avec des revenus (hors amendes) de CHF 650'800.00 pour des charges de CHF 152'296,80. C'est bien un apport de près de CHF 500'000.00 qui est lié à cette mesure dans ces budgets.

Le budget des revenus d'exploitation se monte à CHF 38'361'523.00 et se décompose comme suit :

Les impôts communaux ordinaires augmentent de 4,4% au vu de l'évolution des montants perçus au titre de l'impôt sur les personnes physiques et les personnes morales. Les impôts communaux spéciaux et la contribution cantonale pour la péréquation financière intercommunale sont aussi en hausse de 8,9%, resp. 5,9%.

Rappelons enfin que ce budget intègre une nouvelle fois le montant de CHF 1'474'836.25 en produit extraordinaire, montant lié à la réévaluation de notre patrimoine administratif, qui nous a permis de constituer une réserve qui doit être dissoute à raison d'un dixième par année, sans lequel la situation comptable de notre commune serait bien plus délicate.

*Le résultat final se monte donc à une perte de CHF 1'384'700.25 représentant 3.5% du total du budget. Conformément aux exigences des normes MCH2, cette perte pourra être entièrement couverte par la fortune de la commune.*

*J'adresse une nouvelle fois mes remerciements à mes collègues du Conseil, qui ont une nouvelle fois fait preuve de beaucoup de réalisme lors de discussions budgétaires une nouvelle fois bien délicates cette année.*

*Merci aux chefs de services et au personnel de la commune. Un merci tout particulier à Christophe Burri et à toute son équipe pour leur précieux travail. Merci enfin à Madame la Présidente et aux membres de la commission financière pour les longues discussions mais toujours très dynamiques et sympathiques sur ces budgets.*

*M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, au nom du conseil communal, je vous invite à accepter les budgets 2026 tels qu'ils vous sont présentés, soit :*

- 1. Le budget d'investissements avec de nouveaux crédits à voter pour un montant de CHF 2'261'500.00 pour un total de dépenses prévues de CHF 3'724'500.00 et des recettes de CHF 1'469'000.00*
- 2. Le budget de fonctionnement avec un déficit de CHF 1'384'700.25 pour un total de charges d'exploitation de CHF 39'746'223.25 et un total des revenus de CHF 38'361'523.00. »*

## **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

- *cf. annexe 5 : présentation PowerPoint de Mme OBERSON*
- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière**

*« La Commission financière a examiné attentivement les budgets de fonctionnement et d'investissements 2026 lors de ses séances préparatoires des 18 et 25 novembre dernier. Comme à l'accoutumée, la présence de M. Thierry Schmid, directeur des finances, ainsi que M. Christophe Burri, administrateur des finances, a permis d'assurer, lors de la 1<sup>ère</sup> séance, des échanges complets et transparents. Nous les remercions pour la clarté de leurs explications et pour la transmission de documents détaillés, facilitant grandement notre travail.*

*Le constat par rapport à ce budget est sans équivoque : les charges avoisinent les 40 millions et le budget est déficitaire à hauteur de CHF 1'384'700.25. Ce déficit correspond à environ 3.5 % des charges totales.*

*Les recettes sont en augmentation de 5.2 % par rapport au budget 2025. Les charges, elles, sont en augmentation de 6.6 %. Le budget 2025 était déficitaire déjà ; l'écart déficitaire ne peut par conséquent qu'augmenter.*

*Ces charges englobent notamment :*

- *les amortissements liés aux grands investissements réalisés ces dernières années, représentant 8.5 % des charges totales ;*
- *la dotation et les charges du personnel, en augmentation de CHF 157'000.00, coûts nécessaires afin d'assumer les tâches communales et représentant 14.5 % des charges totales ;*
- *les charges de biens et services et autres charges d'exploitations, en augmentation également de CHF 725'000.00, représentant 15.7 % des charges totales ;*

- les charges financières, qui, malgré des emprunts bien négociés, témoignent des investissements consentis et sont en augmentation de CHF 137'000.00 ; le service de la dette correspond à 2.4 % du budget des charges totales ;
- les contributions aux services publics, majorées de CHF 976'000.00, pesant le 54 % des charges totales, comprennent l'introduction des coûts liés aux prestations complémentaires AVS et PC, soit pour ces deux postes CHF 510'000.00 ;
- les attributions aux fonds spéciaux, incidence directe de l'application des nouveaux règlements sur l'adduction d'eau et l'épuration, sont en augmentation de CHF 473'000.00 et représentent presque 3 % des charges totales ;
- les imputations internes, correspondant à environ 1.9 % des charges totales.

63% des recettes proviennent des revenus fiscaux. Bien que ceux-ci soient majorés de CHF 1'013'000.00, cette progression ne suffit pas à compenser les augmentations de charges. Les estimations des impôts ont été et sont justifiées. Cette hausse, présentée, n'est pas un artifice comptable.

En effet, les impôts des personnes physiques tiennent compte des incidences de l'arrivée de nouveaux habitants dans les quartiers en construction, + CHF 1'106'000.00, tandis que l'estimation des impôts des personnes morales, inférieure de CHF 554'000.00, a été effectuée sur la base des derniers chiffres connus et escomptés.

Les nouvelles constructions impactent également le poste des revenus fiscaux, avec des contributions immobilières en hausse pour CHF 460'000.00.

Ces dernières années, Romont et les associations de communes ont beaucoup construit et il est désormais temps d'assumer pleinement les coûts de fonctionnement de ces équipements, dont l'utilité n'est pas remise en cause.

Comme le dit le dicton, il faut parfois « un mal pour un bien ». Romont et sa région ont investi ... Gageons que notre ville soit plus attractive et que notre panel de contribuables corresponde à nos attentes, améliorant nos prochains comptes de fonctionnement !

Au niveau du budget des investissements 2026, le programme intentionnel est certes restreint, mais ciblé, allant dans le sens des recommandations de la commission financière, émises lors des derniers budgets et planifications financières.

Les dépenses nettes prévues sont estimées à CHF 2'255'500.00. Ce montant est nettement inférieur aux prévisions de 2025. Il traduit une volonté de stabiliser la trajectoire financière.

Plusieurs objets faisant partie de ce budget seront déjà soumis au vote du Conseil général lors de cette séance. Les autres objets viendront en temps opportun.

En conclusion, la Commission financière, tout en soulignant les défis structurels auxquels la commune est confrontée, considère que :

- le budget de fonctionnement 2026, bien que déficitaire, reste absorbable ;
- le programme d'investissements 2026 reste raisonnable et cohérent au regard des besoins.

La commission financière, unanimement, a préavisé favorablement ces budgets de fonctionnement et d'investissement 2026. Elle invite le Conseil général à en faire de même. »

**DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE SUR LE BUDGET 2026****■ Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général, pour le groupe PLR**

*« Le groupe PLR a pris connaissance du budget 2026 lors de sa séance de groupe. Un budget teinté de rouge, mais surtout teinté d'incertitudes.*

*En effet, si les incertitudes liées aux retards de taxations sont maintenant une habitude, nous y ajoutons cette année les incertitudes liées au Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat, qui a été pris en considération dans l'élaboration du budget, mais qui est actuellement suspendu.*

*La prévision du résultat de l'exercice comptable 2026 se révèle hasardeuse, mais, malgré des rentrées fiscales prévue en hausse, un bénéfice serait une surprise.*

*Si l'endettement et les amortissements qui y sont liés, résultat des investissements récents, sont élevés, il faut noter que le cash-flow reste positif et que la situation n'est donc pas si mauvaise. La fortune de la Commune et une gestion rigoureuse des dépenses permettront d'absorber ce déficit, mais la diminution progressive de la première, ne pourra qu'appeler à un renforcement de la deuxième. L'attrait de Romont se situera dans le juste milieu entre des services à la population de qualité sans que la fiscalité ne fasse fuir les potentiels nouveaux contribuables.*

*Au chapitre des investissements, les grands projets liés aux installations scolaires étant réalisés, 2026 se focalisera plutôt sur l'entretien et l'amélioration d'installations existantes, dans la mobilité, l'adduction d'eau et l'épuration notamment.*

*Le groupe PLR accepte les budgets d'investissements et de fonctionnement 2026.*

*Il remercie le Conseil communal et l'administration communale pour la réalisation de cet exercice toujours délicat. Nous comptons également sur le Conseil communal pour faire appliquer la même rigueur dans les associations de communes, dont les charges liées pèsent de plus en plus lourd dans le budget. »*

**■ Intervention de M. Bertrand MENÉTREY, conseiller général, pour le groupe Le Centre**

*« Notre groupe a pris connaissance des budgets d'investissements et de fonctionnement 2026 lors de sa dernière séance. Il n'a pas dû être facile à réaliser et en ce sens, le conseil communal a certainement dû faire des choix parfois difficiles.*

*Le budget de fonctionnement présente un déficit raisonnable, qui nous paraît à notre portée, au vu des charges prévues nécessaires au bon fonctionnement de notre commune.*

*Avec ce budget proche de l'équilibre, (oh il n'y a pas de quoi fanfaronner) le groupe du centre se réjouit que celui-ci reste tout proche des chiffres noirs. Ce qui n'est pas le cas de tous les chefs-lieux. En espérant que la construction de nouveaux bâtiments nous engendre un apport majeur dans nos chiffres des prochaines années.*

*Au final, le groupe Le Centre accepte ce budget mais restera attentif tout au long de l'année à sa concrétisation. Les dépenses nécessaires seront à prioriser.*

*Halte aux ... dépenses inutiles.*

*Le maintien de notre fiscalité actuelle sera très important. Nous tenons à féliciter toutes celles et tous ceux qui se sont engagés-es à la réalisation de ce budget, et plus particulièrement M. Thierry Schmid, notre chef d'orchestre des finances et M. Christophe Burri, notre administrateur des finances.*

*Je vous remercie de votre attention et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter ce budget. »*

■ **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général, pour le groupe PS**

*« Le groupe PS remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ces budgets 2026.*

*Nous réitérons encore notre demande d'apporter des éléments permettant une lecture plus aisée des documents.*

*Ainsi, une colonne indiquant le pourcentage de différence entre le budget précédent et celui présenté, de même qu'une colonne indiquant la différence en francs, seraient très utiles.*

*Cette dernière pourrait facilement montrer si ces différences sont dans les limites fixées à l'article 6 du règlement des finances communales.*

*De même qu'un rapport du budget reprenant l'essentiel des différences avec les explications serait tout aussi profitable. Un exemple peut facilement être trouvé sur le site web de l'Association Glâne Région.*

*En dehors de ces considérations, lors de notre revue du budget de fonctionnement 2026, nous avons relevé les réductions consenties à la suite des gros investissements et des mesures d'assainissements des finances de l'État.*

*Ces efforts n'ont pas trop touché les éléments qui nous préoccupent, en particulier ceux liés à la cohésion sociale. Aujourd'hui, Romont est une ville dans laquelle nous ne rencontrons pas de gros problèmes d'incivilité ou d'insécurité.*

*Il nous paraît essentiel que le budget de fonctionnement continue de donner les moyens à la commune d'offrir de bons services à l'ensemble de sa population, afin non seulement de conserver mais d'améliorer le cadre de vie de sa population.*

*Le budget des investissements est bien amaigri.*

*Mais, bien que nous constatons une volonté de ne pas stopper tout investissement, il nous semble capital de ne pas sous-investir, afin d'éviter tout effet de rattrapage à moyen ou long terme.*

*Les coûts d'un rattrapage génèrent généralement des coûts plus élevés.*

*Un contrôle des finances ne doit à notre sens pas forcément se faire par un plan d'austérité budgétaire, mais par un contrôle pondéré des dépenses, et une amélioration des rentrées.*

*Le groupe PS soutient ces budgets et engage le conseil communal à ne pas faire un service minimum ! »*

■ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s**

*« Lors de sa séance de travail du 1er décembre dernier, le groupe Les Vert·e·s a étudié avec attention les budgets de fonctionnement et d'investissements 2026 approuvés par le Conseil communal. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration, et en soulignons la qualité et le souci du détail.*

*Nous constatons une baisse de 48% du volume des investissements 2026 par rapport à l'année précédente, qui était elle-même déjà soumise à un régime d'austérité. Nous comprenons parfaitement la démarche de maîtrise budgétaire mise en place par le Conseil communal, mais regrettons toutefois l'abandon ou le report de projets importants pour notre commune. Citons par exemple les projets d'aménagement de l'intra-muros, la réfection de la route de Billens, le développement du réseau de pistes cyclables, la zone 30 du Glaney, les divers travaux de renaturation, les investissements généraux en matière de mobilité douce, etc.*

*Le budget de fonctionnement prévoit quant à lui un déficit en augmentation de 72% par rapport à 2025. Bon nombre d'incertitudes demeurent néanmoins, notamment au niveau de l'imposition cantonale. Il est probablement raisonnable d'estimer le budget actuel comme légèrement pessimiste, et d'attendre un résultat comptable finalement moins déficitaire. Nous constatons que la plupart des postes augmentent, ce qui était attendu. Nous attirons votre attention sur l'augmentation du poste 0 « Administration générale », qui présente une augmentation de CHF 317'011.00 par rapport aux comptes 2024. Il nous apparaît important de concentrer nos efforts pour contenir les coûts dans ce domaine, même si nous avons conscience des défis qu'impliquent l'augmentation de la population ainsi que notre position de chef-lieu.*

*Notre groupe va voter en faveur des budgets présentés, sans enthousiasme toutefois. Nous gardons espoir de retrouver un meilleur équilibre à moyen terme afin de pouvoir à nouveau investir de façon ambitieuse pour l'avenir de notre commune.*

*Nous remercions également le conseil communal pour son effort de transparence en fournissant pour la première fois publiquement le budget détaillé en libre accès sur le site internet communal. »*

■ **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL**

*« Tout d'abord un grand merci à toutes les personnes grâce à qui nous avons l'honneur de voter ce budget 2026 ce soir. Au-delà de ces remerciements, quelques chiffres nous interpellent : la population a augmenté de 20% en 10 ans, mais seulement 2 ans ont suffi à augmenter les charges salariales dans la même proportion. Le CC pourrait-il nous éclairer sur cette progression rapide ? Notre groupe va approuver ce budget 2026. »*

■ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, vice-président, pour le groupe HN**

*« Lors de sa séance de préparation, le groupe HN a étudié avec attention les budgets de fonctionnement et des investissements pour 2026.*

*Avant tout, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces budgets. Le service financier de la commune montre une nouvelle fois son professionnalisme lors de l'établissement de ces budgets de fonctionnement et d'investissements. Nous tenons à féliciter M. Christophe Burri et tout son service pour son travail, ainsi que M. Thierry Schmid, directeur des finances.*

*Le budget des investissements est en adéquation avec la situation financière de la commune. Le Conseil Communal propose des investissements surtout liés aux réfections des réseaux hydrauliques et routiers de la commune. Le groupe HN comprend que les investissements seront très limités ces prochaines années, mais aimerait également que la commune réfléchisse à des solutions d'amélioration de la vie quotidienne des Romontoises et Romontois. Améliorer son plan de mobilité douce, donner un endroit de divertissement digne de ce nom à la jeunesse, améliorer le confort des personnes à mobilité réduite dans ses rues, donner aux personnes âgées des moyens de se rencontrer et de se mélanger avec la population active ; en un mot, rendre la commune attractive par différentes offres inédites qu'elle pourrait soutenir.*

*En ce qui concerne le budget de fonctionnement, un déficit est à nouveau prévu pour notre commune. Le retard accumulé par le service cantonal des contributions, l'arrivée de nouveaux contribuables avec les quartiers en développement et la contribution incertaine des personnes morales, rendent l'élaboration du budget très compliquée. Cependant, ce budget de fonctionnement nous semble correspondre aux besoins des Romontoises et Romontois pour 2026. Nous en remercions les auteurs.*

*Le groupe HN soutient les budgets d'investissements et de fonctionnement tels que proposés par le Conseil Communal, et vous invite à en faire de même. »*

■ **Intervention de M. Thierry SCHMID, vice-syndic, directeur du dicastère FINANCES**

*« Pour répondre au groupe PVL, l'augmentation de personnel est effective. Vous avez fait le calcul de l'augmentation de la population sur 10 ans, mais il faut aussi le faire pour le personnel car, si on compare les 2 augmentations, elles sont quasiment semblables. Il est toutefois vrai que c'est sur les 2 dernières années que le conseil communal s'est autorisé à recruter un peu plus de personnel. Il y a 2 effets : tout d'abord un effet de rattrapage, essentiellement au service technique où on a renforcé ce service avec l'engagement de chefs de projets. Le second effet vient de la construction de l'école En Bouley avec les engagements y relatifs pour l'entretien et la conciergerie de ce bâtiment. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion générale sur l'entrée en matière du budget et passe à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

## **5.2. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 80'000.00 POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT À LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE SIVIRIEZ**

---

- *cf. annexe 6 : dossier de présentation de M. Bussard*

**M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal, directeur du dicastère MOBILITÉ/SÉCURITÉ, pour la présentation de cet objet.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

- **Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général, membre de la commission financière**

*« Lors de ses séances des 18 et 25 novembre derniers, la Commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour la participation à la réfection de la Route de Siviriez.*

*Cette demande de crédit, concernant les ouvrages édilitaires à charge de la commune, liés à la réfection de la route cantonale, n'a pas soulevé de question particulière.*

*La commission financière l'a acceptée à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même. »*

## DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE

### ■ Intervention de M. Daniel CATTIN, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s

*« Les travaux de rénovation prévus pour la route de Siviriez prévoient simplement le renouvellement du revêtement routier et ne correspondent pas à une planification routière moderne. On passe ainsi à côté d'une bonne occasion de transformer durablement le secteur concerné et de l'adapter aux besoins actuels.*

*Nous sommes d'avis qu'à l'heure actuelle, tout projet routier devrait inclure un examen des mesures d'accompagnement. Îlots verts, voies séparées pour la mobilité douce ou encore adaptations de la vitesse. Le projet actuel ne prévoit même pas de piste cyclable, du moins selon les informations disponibles. Il ne répond tout simplement pas aux exigences d'une planification moderne du trafic.*

*Les Vert·e·s estiment qu'un simple renouvellement du revêtement entre le rond-point Route d'Arrufens/Route de Lausanne/Route de Siviriez et le rond-point de Drognens n'est pas suffisant.*

*Pour ces raisons, nous rejetons la demande de crédit. »*

### ■ Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal

*« Il faut bien différencier 2 choses. Ici, on ne parle pas d'un projet routier mais d'un entretien routier, ce qui est totalement différent aux yeux de l'Etat. Si on part sur un projet routier, c'est autre chose au niveau de la planification et surtout au niveau de l'aspect financier. Typiquement, sur la route de la Parqueterie, il s'agissait bien d'un projet routier, alors qu'ici on doit se contenter d'un entretien. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

## **VOTE/DECISION**

**C'EST PAR 40 « OUI », 6 « NON » ET 1 ABSENTION QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 80'000.00 POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROMONT À LA RÉFÉCTION DE LA ROUTE DE SIVIRIEZ.**

## **5.3. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 90'000.00 POUR LE RACCORDEMENT AUX EAUX USÉES DE LA PARCELLE RF 799 EN RABOUD**

- *cf. annexe 7 : dossier de présentation de M. Helfer*

**M. le Président** passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal, directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ÉNERGIE, pour la présentation de cet objet.

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

### ■ Intervention de M. Jean-Yves PYTHON, conseiller général, membre de la commission financière

*« Lors de ses séances des 18 et 25 novembre dernier, la commission financière a pris connaissance de cette demande de crédit.*

*Celle-ci n'a soulevée aucune question particulière.*

*Cette demande de crédit ayant été acceptée à l'unanimité, la commission financière vous invite à en faire de même. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 90'000.00 POUR LE RACCORDEMENT AUX EAUX USÉES DE LA PARCELLE RF 799 EN RABOUD.**

## 5.4. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 230'000.00 POUR LA MISE EN PLACE D'UN COLLECTEUR SUR LA PARCELLE RF 1427

### ■ cf. annexe 8 : dossier de présentation de M. Helfer

**M. le Président** passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal, directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ÉNERGIE, pour la présentation de cet objet.

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

### ■ Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général, membre de la commission financière

*« La commission financière a étudié cette demande crédit lors de ses deux séances.*

*Ce crédit correspond à une 1<sup>ère</sup> mesure contre les crues et le ruissellement du quartier de la Vignetta et du centre sportif de Bossens.*

*La mise en place d'un collecteur de 800 mm serait effectuée dans le même timing que des travaux de construction de villas sur la parcelle RF 1427, projet qui devrait débuter bientôt.*

*Le conseil communal nous a communiqué que l'ensemble du projet de mesures contre les crues et le ruissellement dans cette zone serait de l'ordre de 1.5 mio de CHF.*

*Le projet global devrait permettre, à terme, de protéger les terrains de sports, ainsi qu'éviter toute plainte de propriétaires de villa pour inaction de la commune face aux crues et inondations consécutives.*

*La commission financière regrette que le projet, dans ses coûts globaux, n'ait pas fait l'objet d'un seul message.*

*Toutefois, la commission financière, convaincue de la nécessité d'éviter une réouverture du terrain après la réalisation des aménagements extérieurs et des voies d'accès du projet immobilier, a accepté à l'unanimité des membres présents ce premier crédit et recommande au conseil général de l'accepter. »*

## DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE

### ■ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s

*« Depuis toujours, nous les Vert·e·s soulignons la nécessité d'une approche globale pour traiter les risques de crues autour du centre sportif de Bossens. Un projet cohérent avait été élaboré par le bureau CSD, associant renaturation partielle du ruisseau, maintien du collecteur existant pour poursuivre l'exploitation agricole et création de bassins de rétention végétalisés.*

*Une version simplifiée de ce concept, adopté après un débat nourri par le conseil général lors de sa séance du 10 décembre 2020, avait pour but de résoudre durablement la problématique tout en maîtrisant les coûts futurs.*

*Sa mise en oeuvre n'a toutefois pas suivi le calendrier prévu et le projet a disparu des priorités budgétaires dès 2022. Sans chercher à pointer du doigt, il est utile de reconnaître que ce retard a probablement contribué aux inondations de 2023 et aux dépenses supplémentaires auxquelles la commune devra maintenant faire face. Anticiper, c'est aussi préserver nos finances — une bonne gestion financière est une gestion écologique.*

*La demande de crédit que nous examinons ce soir permet de relancer une partie de ce qui aurait dû être réalisé plus tôt, c'est à dire avant même la construction du centre sportif. Nous la considérons comme une étape nécessaire. Nous encourageons toutefois le Conseil communal à retrouver une vision d'ensemble afin que les interventions à venir soient coordonnées, efficaces et durables. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 230'000.00 POUR LA MISE EN PLACE D'UN COLLECTEUR SUR LA PARCELLE RF 1427.**

## 5.5. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 130'000.00 POUR L'INSTALLATION D'UN PARKING COMMUNAL SUR LE TERRAIN DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE (COGL)

---

- cf. annexe 9 : dossier de présentation de M. Bussard

**M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, conseiller communal, directeur du dicastère MOBILITÉ/SÉCURITÉ, pour la présentation de cet objet.

### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Christophe GIRARD, conseiller général, membre de la commission financière**

*« Réunie en séance les 18 et 25 novembre 2025, la commission financière a étudié avec intérêt la demande de crédit précitée. Sur le plan purement financier, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit d'un bon investissement, même si les détails concernant la répartition des coûts/revenus, à bout touchant, n'a pas encore été arrêtée.*

*De plus, si l'on sort du cadre purement financier, la mise en place de ce parking offre un complément non négligeable au parking du Bicubic souvent saturé avec les constructions d'Epicentre, du Carré d'As et de l'école en Bouley.*

*Au terme de nos discussions, c'est à une forte majorité que la commission financière a accepté cette demande de crédit et elle vous invite à en faire de même. »*

### DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE

- **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL**

*« Notre groupe a pris connaissance de cette demande de crédit, qui, à défaut de provoquer un enthousiasme débordant, à susciter quelques questions :*

*La 1ère, sachant que cette dépense ne représente qu'une petite partie du coût total de ce parking, comment seront réparties les recettes engendrées ? La commune devra-t-elle en reverser une grande partie au COGL vu que c'est ce dernier qui va assumer la grosse part des coûts ?*

*2ème question, ce parking n'a, sauf erreur, pas été inclus dans les derniers de plans de mobilité. Est-ce dû à l'urgence de le réaliser ?*

*Malgré ces questions, le groupe PVL est cependant en principe favorable à cet investissement ; avoir une ville avec des places de parc en suffisance est aussi un atout pour son attractivité ! »*

■ **Intervention de M. Philippe JORDAN, conseiller général, pour le groupe HN**

*« Réuni en séance de préparation le 1er décembre dernier, le groupe HN a pris acte avec satisfaction de cette demande de crédit et va l'approuver, mais il s'est longuement interrogé sur sa future utilisation et en particulier la disponibilité des places concernées pour l'ensemble du personnel du site, y compris celui de la bibliothèque et de la ludothèque ainsi que les utilisateurs de ces deux services, qui en seront les principaux bénéficiaires.*

*En conséquence, le groupe souhaiterait que soit mis en place un suivi en continu de la disponibilité des places pour toutes ces personnes de manière à pouvoir procéder à d'éventuelles adaptations, si nécessaire, sous forme de zones réservées ou par le biais d'autres mesures adéquates : il serait en effet regrettable que ce parking ne remplisse pas sa fonction première pour des raisons d'engorgement ! Le groupe HN remercie d'avance le Conseil Communal de prendre note de cette préoccupation et de réfléchir dès maintenant à des solutions si elles devaient s'avérer nécessaires. »*

**Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s**

*« Les Vert·e·s ne sont pas fans de parkings, de façon générale. Néanmoins, nous soutenons cette demande de crédit.*

*En effet, la modification dudit parking en un parking communal devrait améliorer la disponibilité en stationnement dans le secteur sans augmenter significativement le nombre de cases, ni donc l'emprise au sol.*

*Toutefois, nous déplorons le peu d'efforts consenti tant par la commune de Romont que par le COGL pour favoriser le recours à la mobilité douce, que ce soit pour se rendre à l'école ou au travail.*

*Il ne suffit pas de construire des emplacements pour le stationnement des cycles. Il faut aussi sécuriser correctement les rues pour que cyclistes et piétons s'y sentent à l'aise. Les réaménagements de la route de la Belle-Croix et de la route de Billens, les zones 30 au Glaney et dans l'Intra-muros se font encore et toujours attendre alors qu'ils sont indispensables.*

*Les plans de mobilité pour le personnel sont aussi un outil intéressant pour soutenir le personnel dans leurs efforts pour réduire leurs émissions de CO2. Là aussi, on attend toujours... »*

■ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal, directeur du dicastère MOBILITÉ/SÉCURITÉ**

*« Pour répondre à M. Jordan, votre préoccupation est aussi celle du conseil communal. La mise à disposition de places de parc pour les utilisateurs de ces services que sont la ludothèque, la bibliothèque, la cabine dentaire, etc., est un de nos soucis et nous essayons de trouver des solutions. Pour répondre à M. Roch, la commune est depuis de nombreux mois en discussion avec le COGL. La position de la commune est assez claire. Les recettes liées au parking doivent tomber dans les caisses de la commune. D'un autre côté, étant donné qu'on est sur un terrain privé, la commune versera une rente superficielle (sorte de location). Il y a des normes bien définies pour ce genre d'infrastructures. On parle de quelques milliers de francs. Pour l'utilité, il y a une étude qui a été refaite pour justifier le besoin de ce parking et qui démontre très clairement le besoin des 77 places sur l'entier du secteur. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 130'000.00 POUR L'INSTALLATION D'UN PARKING COMMUNAL SUR LE TERRAIN DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE (COGL).**

## **5.6. DEMANDE DE CRÉDIT CADRE DE CHF 203'000.00 POUR DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

- *cf. annexe 10 : dossier de présentation de M. Helfer*

**M. le Président** passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal, directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ÉNERGIE, pour la présentation de cet objet.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

- **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, vice-président, membre de la commission financière**

*« La Commission financière a examiné le crédit cadre de CHF 203'000.00 relatif à des travaux d'adduction d'eau lors de sa séance préparatoire du 18 novembre dernier.*

*Ce crédit n'a soulevé aucune question particulière.*

*La Commission financière, à l'unanimité, vous recommande de l'accepter. »*

### **DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE**

- **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général, pour le groupe PS**

*« Lors de notre réunion de préparation, le sujet de cette demande de crédit cadre pour l'adduction, ainsi que la demande de crédit cadre au message 5.7 pour le réseau d'évacuation et d'épuration des eaux usées, nous a laissés quelque peu perplexes : par un tour de passe comptable trouvons des éléments dans le budget d'investissements, qui devraient figurer dans le budget de fonctionnement.*

*Sans doute des détails techniques pourraient peut-être l'expliquer, mais ne nous attardons pas à essayer de comprendre les rouages de la mécanique MCH2. En revanche, nous demandons au conseil communal de fournir un bilan annuel détaillé des dépenses effectuées sur ces crédits cadres.*

*Le groupe PS accepte cette demande de crédit cadre, ainsi que la suivante, en souhaitant être entendu quant au bilan détaillé. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT CADRE DE CHF 203'000.00 POUR DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE.**

### **5.7. DEMANDE DE CRÉDIT CADRE DE CHF 80'000.00 POUR DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉVACUATION ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

- *cf. annexe 11 : dossier de présentation de M. Helfer*

**M. le Président** passe la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal, directeur du dicastère ENVIRONNEMENT/ÉNERGIE, pour la présentation de cet objet.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière**

*« La Commission financière a examiné le crédit cadre de CHF 80'000.00 relatif à l'entretien et l'adaptation du réseau communal d'eaux usées.*

*Ce crédit est bien entendu destiné à réaliser les curages, contrôles vidéo, petites réparations et interventions ponctuelles nécessaires au maintien de la capacité du réseau et au respect des exigences légales (LEaux, OEaux).*

*Mais surtout, ce crédit cadre permet et permettra :*

- *d'éviter la multiplication des demandes de crédits pour de petites interventions ;*
- *d'utiliser les montants générés par le fond spécial du maintien de la valeur, montants encaissés dorénavant suite à l'introduction du nouveau règlement ;*
- *de garantir une gestion proactive du patrimoine.*

*Le montant proposé est dans la ligne des pratiques usuelles des communes ayant modifié leurs règlements. Il demeure raisonnable et est proportionné au volume de notre réseau. Les frais financiers générés sont compatibles avec la situation financière actuelle.*

*En conclusion, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'octroi de ce crédit cadre de CHF 80'000.00 et recommande son acceptation par le Conseil général. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT CADRE DE CHF 80'000.00 POUR DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉVACUATION ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.**

## 5.8. DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 83'000.00 POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC COMPLET DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU BÂTIMENT ADJACENT

---

- *cf. annexe 12 : dossier de présentation de M. Cornu*

**M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour la présentation de cet objet.

### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Christophe GIRARD, conseiller général, membre de la commission financière**

*« Réunie en séance les 18 et 25 novembre 2025, la commission financière a étudié avec intérêt la demande de crédit précitée. Cette demande a suscité un débat nourri et partagé. Encore une étude qui finira dans un tiroir ; dépense vraiment nécessaire dans une période où l'austérité nous est rappelée régulièrement. Que nenni et de quoi parle-t-on ? D'un crédit d'étude de CHF 83'000.00, sans aucun doute utile, qui permettra d'avoir un diagnostic précis d'un bâtiment qui est l'Hôtel de Ville, censé être le bâtiment phare de toute commune qui plus est d'un chef-lieu comme Romont.*

*Sur le plan financier, cette dépense est tout à fait supportable et surtout n'engage en rien des investissements futurs, mais permettra toutefois d'avoir une idée précise des éventuels travaux à faire et de les prioriser en fonction de l'urgence.*

*Dès lors, il va sans dire que notre vénérable Hôtel de Ville qui fêtera ses 70 ans l'année prochaine mérite bien cette petite dépense.*

*Au terme de nos discussions, une courte majorité de la commission financière vous invite à accepter cette demande de crédit d'étude. »*

- **Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général, membre de la commission financière**

*« Selon la planification financière et les indicateurs MCH2, la capacité d'investissement de la commune pour les années à venir est limitée.*

*Si un investissement de l'ordre de grandeur de cette étude ne pose pas de problème, il ne sera réellement utile que suivi d'autres investissements plus conséquents pour l'Hôtel de Ville.*

*La minorité de la commission financière reconnaît l'importance de l'Hôtel de Ville et l'intérêt de cette étude.*

*Néanmoins, compte tenu de la priorisation des investissements à effectuer, elle souhaiterait que cette étude soit repoussée de quelques années, le temps que la capacité d'investissements se stabilise et permette d'assumer les dépenses induites à la suite de la réalisation d'une étude.*

*En effet, il serait dommage qu'une nouvelle étude doivent être refaite ultérieurement. »*

## DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE

### ■ Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, conseiller général, pour le groupe HN

*« Le groupe HN a examiné la volonté du Conseil communal d'établir un diagnostic complet de ce bâtiment. Soyons clairs : avec les finances actuelles, une rénovation totale est hors de portée. Mais refuser ce diagnostic reviendrait à fermer les yeux sur l'état réel du bâtiment, à retarder des interventions éventuellement indispensables et, au final, à laisser se dégrader un lieu central de notre vie communale.*

*L'Hôtel de Ville n'est pas un bâtiment parmi d'autres. Emblématique par son architecture, comme nous l'a enseigné Monsieur le syndic, c'est aussi un symbole, un espace qui a vu se succéder des générations, des fêtes, des débats, des moments forts de notre communauté. Le laisser se dégrader irrémédiablement serait une faute.*

*Le groupe HN soutient donc résolument cette demande de crédit et invite le Conseil général à prendre ses responsabilités en l'approuvant. »*

### ■ Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, conseillère générale, pour le groupe PLR

*« Inauguré en 1956, l'Hôtel de Ville et son bâtiment annexe ont déjà fait l'objet de maintes réflexions, qui se sont traduites périodiquement par des rénovations, mais il est temps, plus que temps, que la commune procède à une « radiographie » de son état, confiée à des professionnels qualifiés.*

*Les organisateurs de manifestations, qui ont voulu ou dû profiter de ces espaces, en savent sans doute un peu plus sur l'état réel du bâtiment que les personnes qui ne font qu'y passer un moment. Les installations électriques, les aspects de sécurité, l'absence de sorties de secours, ne se limitent pas à ce qui est déjà un problème connu des organisateurs de Carnaval par exemple, mais aussi à ce que j'illustre par un exemple : il y a un peu plus d'une dizaine d'années, un groupe en vogue auprès des jeunes fut invité à venir se produire 2 fois durant la journée. Après avoir mis tout en œuvre pour satisfaire à ses exigences en matière de sono, d'éclairage, de régie, fort heureusement le public a afflué. Entre deux et trois cents personnes sont arrivées, pour le plus grand plaisir des organisateurs, jusqu'à ce qu'ils découvrent ce qui faisait plus particulièrement l'attrait du concert : pogoter à qui mieux mieux, au point que les organisateurs se sont mis à transpirer en se demandant ce qu'il en était de la statique du bâtiment....*

*Tout est bien qui finit bien, les années ont passé ! Mais le conseil communal fait preuve d'un sens des responsabilités, en nous présentant cette demande de crédit. L'Hôtel de Ville est un bâtiment public et il doit être un lieu sûr, en l'état, pour ceux et celles qui y travaillent et le fréquentent.*

*La majorité du groupe PLR est donc favorable à l'octroi de ce crédit et vous invite à en faire de même. »*

### ■ Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s

*« Le groupe des Vert-e-s ne conteste pas qu'il faille mettre aux normes de sécurité les bâtiments de l'Hôtel de ville ainsi que le bâtiment adjacent, ni que le classement desdits bâtiments complique les choses quant à leur entretien et leur affectation.*

*Outre le fait qu'il s'agisse encore d'une énième étude, et que les possibilités d'y donner suite sont hélas bien maigres côté finances, nous ne comprenons pas très bien le choix du moment auquel cette demande est soumise au conseil général.*

*En effet, cela fait déjà plusieurs années que cette question se pose, sans que rien de concret ne soit mis sur la table. Or, il ne nous ne paraît pas très stratégique de lancer une étude en toute fin de législature, d'autant plus que le Conseiller Communal en charge des bâtiments, M. Demierre, ne se représente pas, et que son chef de service, M. Décrind, part à la retraite. Il nous semblerait plus avisé, pour que ce diagnostic ne finisse pas dans un tiroir, que cette demande de crédit soit repoussée au début de la législature suivante, avec de nouvelles personnes aux commandes qui pourront porter le suivi de ces bâtiments de A à Z, tant la phase diagnostic que les prises de décisions en découlant.*

*Force est de constater que nous ne sommes pas à quelques mois près pour mettre l'ouvrage sur le métier : nous préférons donc le reporter avec une meilleure chance de voir cette étude déboucher sur une réalisation concrète.*

*Pour ces raisons, le groupe des Vert-e-s vous invite à refuser ce crédit pour l'instant et à en demander le report pour le début de la prochaine législature. »*

■ **Intervention de M. Olivier ELTSCHINGER, conseiller général, pour le groupe PS**

*« Le bâtiment de l'hôtel de ville est une bâtisse qui parle aux cœurs d'un nombre incalculable d'habitants et habitantes de notre cité. Que ce soit pour des raisons carnavalesques, d'anniversaires, concerts, fêtes diverses et variées ainsi que des lotos remémorent une multitude de souvenirs à une multitude de personnes.*

*Lors de notre séance de préparation de notre groupe, cette demande de crédit d'étude a alimenté nos discussions sur son utilité. Est-il vraiment utile d'engager des frais, fussent-ils minimes, pour une étude dont nous n'avons pas la certitude qu'elle ne soit pas suivie d'effets concrets ? Rappelons-nous le « MEP » présenté il n'y a de cela pas si longtemps au public, mais dont nous attendons encore les réalisations qui avait été proposées.*

*Notre groupe soutiendra le crédit demandé, et espère qu'il ne finira pas au fond d'un tiroir et ne connaîtra pas le funeste destin d'autres études. »*

■ **Intervention de M. Nicolas DAFFLON, conseiller général, pour le groupe Le Centre**

*« L'Hôtel de Ville de Romont, inauguré en 1956, est un bâtiment protégé selon le service cantonal des biens culturels : c'est l'un des rares témoins du modernisme architectural des années 1950 dans le canton de Fribourg. Merci pour la distinction, mais ici à Romont, ça ne nous arrange pas trop...*

*En effet, avec nos lunettes d'aujourd'hui, il est difficile de plaider en sa faveur : l'isolation insuffisante, les manques sécuritaires, la disposition des salles, la vétusté de certains éléments. Même un critère très subjectif comme la beauté extérieure du bâtiment ne fait de loin pas l'unanimité.*

*Néanmoins, on doit faire avec, pour le moment... Il reste le principal bâtiment communal à disposition des citoyens, et son taux actuel d'utilisation démontre bien qu'il n'est plus adapté et qu'il est boudé par nos concitoyens. Un coup d'œil dans l'agenda pour la location de la grande salle, du*

18 décembre 2025 au 1er juillet 2026 fait apparaître seulement 3 pré-réervations durant les week-ends. Preuve que notre Hôtel de Ville ne remplit plus son rôle.

Lors de notre séance de préparation du groupe du Centre, nous avons salué la demande de crédit d'étude de CHF 83'000.00 pour l'établissement d'un diagnostic complet de l'Hôtel de Ville et du bâtiment adjacent. Il est indispensable de commencer par un état des lieux complet des bâtiments, qui servira de base à toute réflexion future qui pourrait aboutir, selon le message, à une rénovation, à une transformation ou à une réaffectation.

D'ici-là, nous encourageons le Conseil communal à réfléchir à des actions qui inciteraient à une plus grande affluence dans ces vénérables murs, pour que notre Hôtel de Ville redevienne un lieu fréquenté de la région ! »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST PAR 35 « OUI », 10 « NON » ET 2 ABSENTIONS QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 83'000.00 POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC COMPLET DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU BÂTIMENT ADJACENT.**

## **5.9. VOTE FINAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS 2026**

### **5.9.1 BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2026**

La parole n'étant plus demandée et l'examen des projets d'investissements 2026 soumis à l'approbation du conseil général étant arrivé à son terme, **M. le Président** invite les conseillères et conseillers généraux à se prononcer sur l'ensemble du budget des investissements 2026 qui présente :

▼ un total de dépenses de	CHF	3'724'500.00
▼ un total de recettes de	CHF	1'469'000.00
▼ un total de dépenses nettes de	CHF	2'255'500.00

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2026 QUI PRÉSENTE UN EXCÉDENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'255'500.00.**

## 5.9.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

---

Le conseil communal, la commission financière ainsi que les différents partis s'étant déjà exprimés durant la discussion de portée générale, **M. le Président** propose de passer en revue le budget de fonctionnement, chapitre par chapitre, en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Au terme de la lecture aura lieu le vote pour l'approbation du budget dans son ensemble.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote du budget de fonctionnement 2026 présentant désormais

▼ un total de charges de	CHF	39'746'223.25
▼ un total de revenus de	CHF	38'361'523.00
▼ un déficit global de	CHF	1'384'700.25

### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 47 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 QUI PRÉSENTE UN DÉFICIT GLOBAL DE CHF 1'384'700.25.**

## 6. DÉCISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT DU 09.10.2025 INTITULÉ « FAVORISER L'ACCÈS AU VOTE DES CITOYENNES ET CITOYENS »

---

Le conseil communal ayant déjà répondu de manière favorable lors du conseil général du 9 octobre dernier, et afin d'être en adéquation, M. le Président informe que le bureau a émis, lors de sa séance de préparation du bureau en date du 28 octobre dernier, un avis favorable du postulat déposé par Mme Caroline Delacrétaz Pidoux intitulé « Favoriser l'accès au vote des citoyennes et citoyens ».

M. le Président passe la parole à Mme Caroline Delacrétaz Pidoux, auteure du postulat.

### ■ **Intervention de Mme Caroline DELACRETAZ-PIDOUX, conseillère générale, pour le groupe PVL**

*« Comme je l'ai décrit lors de notre dernière séance et dans le texte que vous avez reçu, l'accès au vote est un enjeu majeur de la vie démocratique. Cela est particulièrement vrai dans la vie d'une commune puisque nous votons pratiquement uniquement pour les élections de nos représentants politiques et leur confions ensuite la gestion de la commune, les choix dans tous les domaines, la réalisation de petits et grands projets. Cela impacte directement la vie de chaque citoyen. Cependant, pouvoir voter n'est pas toujours aisé ni évident pour toutes les citoyennes et tous les citoyens. La promotion et la facilitation de l'accès au vote est donc un élément important dans la vie démocratique d'une commune. Pour des raisons légales, éthiques et pragmatiques, le conseil communal, en lien avec l'administration, est l'organe le mieux placé pour le faire.*

*Lors de la présentation de ce postulat, le Conseil Communal s'était montré ouvert à la demande et envisageait des actions déjà cet automne. Qu'en est-il à ce jour ? »*

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Compte tenu des délais et après étude, le postulat de Mme Delacretaz Pidoux s'inspire de la campagne « votre voix compte » qui a pour objectif de favoriser la participation des citoyennes et citoyens de nationalité étrangère et qui disposent du droit de vote en matière communale mais aussi en faveur des citoyennes et citoyens suisses qui disposent de facto du droit de vote.

Les 3 options que je vais vous citer ci-dessous ont été validées et seront mises en place par le conseil communal, à savoir :

1. **Pose d'affiches aux endroits prévus dans la ville** : les affiches ont été commandées par l'administration communale et elles seront posées aux endroits habituels autorisés. Il faut être conscient que l'impact de cette mesure est considéré comme faible mais peu coûteux.
2. **Mise en ligne sur le site internet communal, sur iGlâne et sur Facebook des vidéos explicatives et des capsules fournies dans le cadre de la campagne** : là aussi, l'impact de cette mesure est considéré comme faible et sans conséquence forte sur l'organisation, également en matière de coût, les éléments d'information étant mis à disposition gratuitement.
3. **Envoi des flyers** : des flyers seront envoyés à l'ensemble des ménages de la population (~3'500). Le flyer comporte un QR code qui, une fois scanné, ouvre la page sur les vidéos, les capsules et une présentation PPT.

D'autres options ont été étudiées et n'ont pas été retenues car elles nécessitent des adaptations en raison des délais courts et le concours de spécialiste en droit politique de la chancellerie d'Etat. On peut notamment citer :

- **Organisation d'une séance d'information** pour le public-cible de la campagne « votre voix compte ».
- **Organisation d'une séance générale d'information ouverte à l'ensemble du corps électoral** (et non seulement au public-cible « votre voix compte »). Cette variante n'a pas été retenue par le conseil communal

Voilà donc la prise de position du conseil communal concernant ce postulat qui a été traité urgemment en raison des délais à disposition. »

■ **Réponse de Mme Caroline DELACRETAZ-PIDOUX, conseillère générale, pour le groupe PVL**

« Je prends acte avec satisfaction des actions menées et prévues par le conseil communal suite au dépôt de ce postulat en octobre dernier et le remercie vivement pour son implication et sa célérité. Les actions dans ce domaine sont loin d'être anodines car, comme je l'ai déjà dit, elles favorisent une vie démocratique animée et participative dans la Ville.

La réponse à mon postulat étant remplie, je le retire car il devient caduc à mes yeux. »

Ce postulat étant devenu caduc, **M. le Président** informe qu'un vote n'est pas nécessaire, et propose de passer au point suivant.

## 7. DIVERS

---

### 7.1 DIVERS DU CONSEIL GÉNÉRAL

---

**M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, c'est-à-dire :

1. les propositions,
2. les postulats,
3. les résolutions,
4. les questions et les éventuelles remarques.

#### 7.1.1 PROPOSITIONS

---

Néant.

#### 7.1.2 POSTULATS

---

##### 7.1.2.1 POSTULAT DE M. LUC BARDET

---

- *cf. annexe 13 : postulat de M. Luc BARDET – Mise en sens unique du Chemin de la Côte*

Le conseil général prend acte de ce postulat déposé par M. Luc BARDET qui sera examiné par le bureau dans sa prochaine séance puis inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général (*voir annexe 13*).

##### 7.1.2.2 POSTULAT DE M. PATRICE BEAUD

---

- *cf. annexe 14 : postulat de M. Patrice BEAUD – Mise en œuvre du MEP intra-muros*

Le conseil général prend acte de ce postulat déposé par M. Patrice BEAUD qui sera examiné par le bureau dans sa prochaine séance puis inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général (*voir annexe 14*).

#### 7.1.3 RÉOLUTIONS

---

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le Bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

## 7.1.4 QUESTIONS

---

**M. le Président** rappelle que le conseil communal répond aux questions immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance.

### 7.1.4.1 QUESTION DE MME FLORIANE VALLELIAN, CONSEILLÈRE GÉNÉRALE (LE CENTRE)

---

#### **Objet : Site de l'Electroverre**

Lors de sa préparation pour le conseil général, le groupe Le Centre s'est posé la question de qu'en est-il de la dépollution du site de l'Electroverre.

Pour Le Centre, il est très important de faire tout ce qui est possible pour assainir le site, afin de pouvoir offrir des possibilités de développement.

A l'heure actuelle, ces bâtiments laissés à l'abandon ne donnent pas un bon sentiment sur la route lorsque l'on atteint Romont depuis Fribourg.

Quelles actions ont été prises par le conseil communal auprès des services de l'état et des propriétaires ?

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

Il y a une entreprise, à savoir l'entreprise Orlatti, qui s'est intéressée à reprendre l'ensemble du site sous forme d'un contrat avec droit de préemption qui est conditionné à un certain nombre de points qui doivent être réglés. Malgré ceci, il y a déjà un avant-projet qui a été développé et mis à l'enquête pour le secteur côte Jura avec des propositions intéressantes qui ont circulé dans les services concernés de l'Etat. On attend les retours dans les prochaines semaines. Le dossier nous a été présenté avec la commission cantonale d'architecture et urbaniste. Donc de ce côté-là il y a un projet qui suit le parcours ordinaire. Pour l'autre côté de la route, si les choses ne vont pas plus vite, c'est que c'est considéré comme un site pollué en profondeur. Les exigences qui seraient posées par rapport à cette dépollution sont un dossier extrêmement compliqué et sensible techniquement. Le site pollué se trouve partiellement sous les bâtiments de l'ancienne Electroverre et sous la station de Groupe E. Ce n'est donc pas simple. Il y a des solutions raisonnables minimalistes pour éviter tous les risques de pollution. Sinon, il y a la solution complète mais là, on parle de plusieurs millions. Donc, si une personne s'intéresse à ce site, elle doit connaître les risques d'être financiers qui en découlent. Les propriétaires actuels des terrains, Erie Electroverre, Thermofischer, des sociétés qui ne sont probablement plus en Suisse, Groupe E et un autre propriétaire privé qui doivent assumer leurs responsabilités. Pourquoi ça n'avance pas actuellement ? Tout simplement car l'Etat est toujours en train de réfléchir pour savoir quelle proposition ils vont exiger des propriétaires. Le dossier est sur le bureau de la DIME depuis probablement 1.5 an. On suit ce dossier mais on est des acteurs marginaux. On deviendra beaucoup plus actif lorsqu'il y aura un projet concret. On souhaite tous que ce dossier avance et qu'il ne reste pas en friche industrielle. Notre chance est que les vendeurs ne veulent pas vendre séparément les 2 parties.

## 7.2 DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

### 7.2.1 REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À LA QUESTION DE M. NICOLAS PERRIN DU 09.10.2025 PORTANT SUR LA TARIFICATION ET L'UTILISATION DE LA SALLE DE SPORT EN BOULEY

Intitulé de la question du 09.10.2025



*« Je souhaite revenir sur la question de la tarification et de l'utilisation de la salle de sport En Bouley.*

*Lors de son inauguration, la Commune avait affirmé vouloir favoriser les sociétés locales et encourager le sport de jeunesse. C'était un engagement fort, partagé et salué.*

*Aujourd'hui, le constat est pourtant paradoxal : la salle de sport En Bouley, flambant neuve, reste peu fréquentée, tandis que des clubs romontois, comme Romont Basket, continuent de s'entraîner au Bicubic où toutes les tranches horaires sont utilisées.*

*Et cela pour une raison simple : les tarifs communaux sont environ deux fois plus élevés que ceux du Bicubic, une structure pourtant gérée par une association intercommunale.*

*Or, dans l'inconscient collectif, cette nouvelle salle devait être plus accessible que le Bicubic, car elle était présentée comme un outil communal au service direct des sociétés locales. Cette attente, légitime, n'est aujourd'hui pas comblée.*

*Le règlement communal est certes respecté sur le plan formel, mais le résultat concret contredit l'esprit même de cet engagement local.*

*Comment justifier qu'une salle communale payée par les Romontois et Romontoises leur revienne plus cher que celle d'une structure intercommunale ?*

*Je souhaiterais donc obtenir des réponses précises :*

*Quel est le taux réel d'utilisation d'En Bouley ?*

*Combien d'équipes ou de sociétés locales y ont effectivement accès de manière régulière ?*

*Et surtout, le conseil communal entend-il réviser sa politique tarifaire, pour aligner les prix sur la réalité du marché local, à commencer par ceux du Bicubic ?*

*Car soyons clairs : respecter la loi, c'est la base minimale. Mais soutenir la vie associative, c'est autre chose.*

*Si la commune veut réellement favoriser ses sociétés, il faut que les actes suivent les intentions.*

*Nous souhaitons, comme tous les clubs romontois, pouvoir utiliser les infrastructures communales, mais à des conditions équitables et accessibles. Aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. »*

**M. le Président** donne la parole à **Mme Stefanie LOSEY**, conseillère communale en charge du dicastère ÉCONOMIE/CULTURE/SPORTS.

*« Pour faire suite à votre question concernant la tarification et l'utilisation de la salle de sport En Bouley, question posée lors du dernier Conseil général, voici quelques informations :*

1. *Taux réel d'utilisation de la salle En Bouley :*

*La salle double est occupée à 60% le lundi, à 30% le mardi, à 80% le mercredi et à 100% le jeudi soir. Le samedi quant à lui est occupé à 30%, ce qui est au-dessus de la moyenne des autres salles (les deux salles des Avoines).*

*Il y a encore des créneaux disponibles sur certains jours de la semaine, mais nous avons déjà des demandes de sociétés romontoises pour l'année 2026-2027, ce qui permettra de compléter notamment le vendredi soir.*

*Nous avons d'ailleurs des locations ponctuelles sur les week-ends, là aussi avec une demande croissante.*

*Quant à la salle de gymnastique spécialisée, elle est utilisée à 100% du lundi au samedi, sauf le mercredi où nous sommes actuellement à 60% de capacité. Les locations ponctuelles pour les week-ends sont également en augmentation.*

2. *Concernant votre question quant à l'accès à la salle double En Bouley, sachez que sur les 5 sociétés locataires, 4 sont de Romont et inscrites à l'USR.*

3. *Quant à la question sur les tarifs, notre Syndic y a déjà répondu lors de la dernière séance. Je tiens juste à rappeler que le tarif pour les juniors est de CHF 10.00 pour 3 heures d'utilisation et que le tarif pour les adultes est de CHF 50.00 pour 2 heures d'utilisation pour l'ensemble de la salle double.*

*J'espère avoir ainsi répondu à vos questions. »*

## **7.2.2 INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC**

---

*« Vous savez que Epicentre, Bicubic, l'École en Bouley, sont largement fréquentés en soirée et le week-end. Dans notre concept de stationnement, il était prévu de changer la technique pour l'accès au Bicubic mais aussi d'avoir une approche identique pour l'ensemble de la commune, à savoir qu'à Romont on a une heure de parcage gratuit. Actuellement, sur le parking du Bicubic, il y a 3 heures gratuites. Comme il y a beaucoup de personnes (parents, bénévoles, etc.) qui se rendent en soirée et le week-end sur le plateau d'Arruffens, le conseil communal a décidé qu'en journée (de 08h00 à 18h00), il y aura une heure gratuite. Par contre, le soir (de 18h00 à 08h00) ainsi que le samedi et le dimanche, les 3 heures gratuites seront maintenues. Ces changements entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et les informations utiles seront publiées le moment venu via les canaux usuels. »*

## **CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC**

---

*« Chères conseillères, chers conseillers,*

*Nous arrivons au terme d'une année dense... et d'une séance pas moins dense. Donc, pour une fois, je choisis d'être plutôt bref en retenant surtout les bonnes nouvelles.*

*2025 aura été, pour Romont, une année de concrétisation. Plusieurs projets engagés dès le début de la législature sont arrivés à bon port : les écoles rénovées ou nouvellement construites, dont vous avez découvert les décomptes finaux – tous réjouissants, ce qui, entre nous, n'est pas exactement la règle dans les collectivités publiques..., l'esplanade de l'Arruffens, la place polyvalente, les travaux routiers : autant d'aménagements qui donnent aujourd'hui à voir le fruit de décisions prises parfois il y a longtemps.*

*À cela s'ajoute l'adoption de règlements essentiels, notamment sur l'eau potable et les eaux usées. Une année qui a donc véritablement fait avancer la ville, tant sur le terrain que dans les textes.*

*Mais ces grands chantiers ne doivent jamais masquer l'essentiel : le travail quotidien, souvent discret, toujours indispensable, de nos collaboratrices et collaborateurs, et de nos mandataires. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés et félicités.*

*Je veux aussi relever la qualité des relations entre le Conseil communal, les commissions – en particulier la commission financière – et le Conseil général. Les débats sont parfois nourris, les sensibilités diverses, et les décisions ne satisfont jamais tout le monde. C'est normal, et c'est sain. L'entente reste bonne, le respect est là, et les projets avancent. C'est tout ce qu'on peut souhaiter à une collectivité.*

*Permettez-moi maintenant d'ajouter un mot pour saluer l'un des piliers de notre administration, qui nous quittera en début d'année prochaine. Pierre Décrind est entré au service de la Commune en 2009, après avoir siégé ici même au Conseil communal. Secrétaire communal adjoint, chef des services généraux – bref, l'homme qui a veillé sur tout ce qui fait tourner une ville : écoles, bâtiments, domaines... jusqu'au cimetière ! Sa première grande réalisation n'a d'ailleurs pas été des plus simples : la construction de la morgue, menée de concert en 2013–2015. Puis se sont enchaînés, avec la même constance et la même énergie, la mise en place de l'AES, le nouveau cercle scolaire, le centre sportif de Bossens, et bien sûr la nouvelle école En Bouley, dont il aura suivi chaque étape avec l'œil exigeant qu'on lui connaît — exigeant envers lui-même, et quelques fois aussi envers les autres... mais toujours pour la bonne cause. Pierre aura accompli sa tâche avec enthousiasme, rigueur et fidélité. Nous lui devons beaucoup, et nous le remercions très sincèrement pour son engagement au long cours au service de Romont.*

*J'aimerais encore saluer chaleureusement un deuxième pilier de notre administration, qui s'apprête lui aussi à tourner une page importante : Yves Bard. Il a débuté son activité professionnelle à la Commune le 1er mars 2004, comme chef du service général. Très vite, il s'est formé, perfectionné, et a décroché – entre 2008 et 2010 – le diplôme de cadre en administration communale, couronné du Prix de l'État de Fribourg pour la meilleure moyenne du canton. Le 1er août 2009, il était nommé secrétaire communal, une fonction qu'il a exercée avec une conscience professionnelle quasi légendaire : appliqué, expéditif, précis au millimètre. Yves aura accompagné le Conseil communal et le Conseil général à travers des années parfois plus mouvementées, veillant toujours à arrondir les angles, à faciliter les discussions, et surtout à assurer un service irréprochable au citoyen. Grâce à lui, innombrables ont été les votations et élections qui se sont déroulées sans accroc. S'il y a parfois eu des surprises dans les résultats, Yves en a été le témoin – jamais l'investigateur !*

*Alors que Pierre Décrind s'en va à l'heure sonnante d'une retraite bien méritée, Yves nous quitte de manière un peu anticipée : l'un comme l'autre ont encore d'autres passions et d'autres défis à relever. Qu'ils soient tous deux chaleureusement remerciés pour leur engagement, leur fidélité et le travail accompli au service de notre collectivité.*

*Je termine en vous souhaitant à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, beaucoup de joie auprès de vos proches, ainsi que mes meilleurs vœux pour 2026. Que la nouvelle année continue de nourrir l'envie de s'engager pour Romont, malgré la charge, malgré la complexité, et grâce au plaisir de construire ensemble.*

*Merci. »*

■ **Intervention de M. Yves BARD, secrétaire communal**

« Mesdames, Messieurs,

*Ce soir, vous avez examiné le budget. Vous avez compté, vérifié les chiffres, débattu des montants. C'est normal car c'est votre rôle.*

*Alors permettez-moi, pour ma dernière séance avec vous, de faire mon propre exercice comptable. Car c'est le 1er mars 2004 que j'ai débuté à la commune de Romont comme Chef du service général, puis dès le 1er août 2009 comme Secrétaire communal. À la fin février prochain, un peu plus tôt que prévu pour raisons de santé, je partirai en pré-retraite. Comme vous ce soir avec le budget, j'ai compté.*

**J'ai compté les séances.** 760 séances du Conseil communal. Près de 300 séances de groupe. 70 séances du Conseil général avec environ 350 points traités. 32 assemblées bourgeoises. 70 week-ends de votations. 17 fêtes nationales à organiser. J'ai même compté que j'ai usé quelques présidents du Conseil général – ces derniers ont été nommés en début de séance par M. Mariller. J'y ajouterai simplement ceux qui ne sont plus conseillers communaux ou généraux ce soir, à savoir : François Ménétrety, Christian Perrier, Nicolas Salamin, Sabrina Mauron, Christine Vallélian et, bien évidemment l'ancien président du conseil général dont je suis le plus fier, à savoir mon fils Valentin qui a occupé cette fonction en 2014.

**J'ai compté les projets.** La Route de l'Industrie. Nespresso dans la ZI En Raboud – où seuls M. Brodard et moi connaissions le secret de cette implantation. L'école en Bouley. L'Esplanade d'Arruffens. Le centre sportif de Bossens. Le parking du Bicubic. Le bâtiment édilitaire. Et puis tous les autres projets : les MEP, les canalisations, les giratoires, les passages piétons, etc, etc

**J'ai compté les apprentis.** Entre 20 et 30 formés. Zéro échec aux examens finaux. J'ai aussi compté les repas avec leurs parents pour célébrer leur brillante réussite.

**J'ai compté les apéritifs.** Environ 250 visites chez des nonagénaires et centenaires. Une quinzaine par année. Un défi d'hygiène de vie, certes, mais surtout 250 moments de partage avec des jubilaires et leurs familles qui nous accueillaient toujours merveilleusement.

**J'ai compté les secrets.** Les destinations des sorties surprises de fin d'année avec le conseil communal et le personnel communal – le secret le mieux gardé de la commune puisque j'étais toujours le seul à en connaître la destination.

**J'ai compté les moments difficiles aussi.** Les licenciements de personnel. L'enquête administrative à l'encontre de l'ancien conseil communal. Mais là, j'ai fait comme à l'armée : au moment du départ, je ne compte plus que les bons moments.

*Et puis en préparant ce discours, j'ai réalisé quelque chose. Pendant 21 ans, j'ai passé mon temps à compter les points à l'ordre du jour, les budgets, les délais, les échéances. C'était mon travail : faire en sorte que tout compte, que rien ne soit oublié.*

**Mais maintenant que je m'arrête, je comprends que ce qui compte vraiment, ce n'est pas ce que j'ai compté.**

*Ce qui compte, c'est que derrière chaque chiffre, il y a un engagement, des débats, des convictions. Derrière chaque projet : il y a une vision pour Romont. Derrière chaque apprenti, il y a un jeune à qui on a donné sa chance. Et derrière chaque apéritif, il y a un sourire, une poignée de main, un échange.*

*Ce qui compte, c'est que pendant toutes ces années, vous m'avez fait confiance. Le Conseil communal, le Conseil général, le personnel communal, les diverses autorités, les citoyens.*

*Et ce qui compte vraiment, c'est que ma famille était là. Mes enfants, mes petits-enfants, et surtout mon épouse qui m'a soutenu et qui a fait preuve d'une patience infinie lors de mes absences durant les soirées.*

*Il paraît que les actifs n'ont plus une minute et les retraités n'ont plus une seconde. Tant mieux. Parce que maintenant, je vais pouvoir arrêter de compter le temps et simplement le vivre. Avec mes proches. En voyage. Avec mes abeilles. En prenant enfin le temps de faire les choses sans regarder la montre.*

*Alors voilà. Après avoir compté pendant 21 ans, je vais faire ce que je n'ai jamais fait : arrêter de compter.*

*Mais avant ça, il est urgent de passer à l'apéro. Et celui-là, je vous promets, je ne le compterai pas.*

*Comptez bien. Moi, j'ai fini de compter. Merci à vous tous et tout le meilleur pour vous. »*

## **CONCLUSION DE M. OLIVIER MARILLER, PRESIDENT**

*« Merci M. le Syndic. Nous arrivons au terme de cette séance. J'invite les différents rapporteurs à remettre leur texte au bureau et je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre participation constructive et passionnante à cette séance.*

*Pour les personnes qui vont se présenter aux prochaines élections, je vous souhaite la meilleure campagne possible.*

*Un apéritif préparé par le traiteur Boucherie Deillon vous attend à l'arrière de la salle.*

*Je vous souhaite une belle fin de soirée, de belles vacances d'hiver ainsi que des Joyeuses Fêtes de fin d'année et je vous adresse déjà mes meilleurs vœux pour 2026 à vous et vos proches. »*

*« Applaudissements. »*

Au nom du conseil général

Le Président

Le Secrétaire

Olivier MARILLER

Yves BARD

■ *Version non approuvée*

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Rapport et décomptes finaux - EEB, EEV, AES - présentation de M. le Syndic
2. Statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue - présentation de M. Helfer
3. Statuts des Secours Sud Fribourgeois - présentation de M. Bussard
4. Budget de fonctionnement et des investissements 2026 - présentation de M. Schmid
5. Rapport de la commission financière - présentation de Mme Oberson
6. Demande crédit - Route de Siviriez - présentation de M. Bussard
7. Demande de crédit - Raccordement des eaux usées parcelle RF 799 - présentation de M. Helfer
8. Demande de crédit - Collecteur sur parcelle RF 1427 - présentation de M. Helfer
9. Demande de crédit - Parking communal sur terrain COGL - présentation de M. Bussard
10. Demande de crédit - Travaux d'adduction d'eau potable – présentation de M. Helfer
11. Demande de crédit - Travaux réseau d'évacuation et d'épuration des eaux usées - présentation de M. Helfer
12. Demande de crédit - Diagnostic complet de l'Hôtel de Ville - présentation de M. Cornu
13. Postulat 11.12.2025 « Mise en sens unique du Chemin de la Côte » de M. Luc Bardet
14. Postulat 11.12.2025 « Mise en œuvre du MEP intra-muros » de M. Patrice Beaud